



# Connexions de recherche : Les effets cumulatifs

## Évaluation de la viabilité des collectivités autochtones affectées par l'exploitation minière - modèle d'évaluation globale de la Loi canadienne sur l'évaluation d'impact (2019)

Note 16

**Chercheur principal :** Effah Antwi **Type de projet :** Les effets cumulatifs **État du projet :** en cours (2021-2022)



Traiter des effets  
cumulatifs  
de l'exploitation des  
ressources naturelles

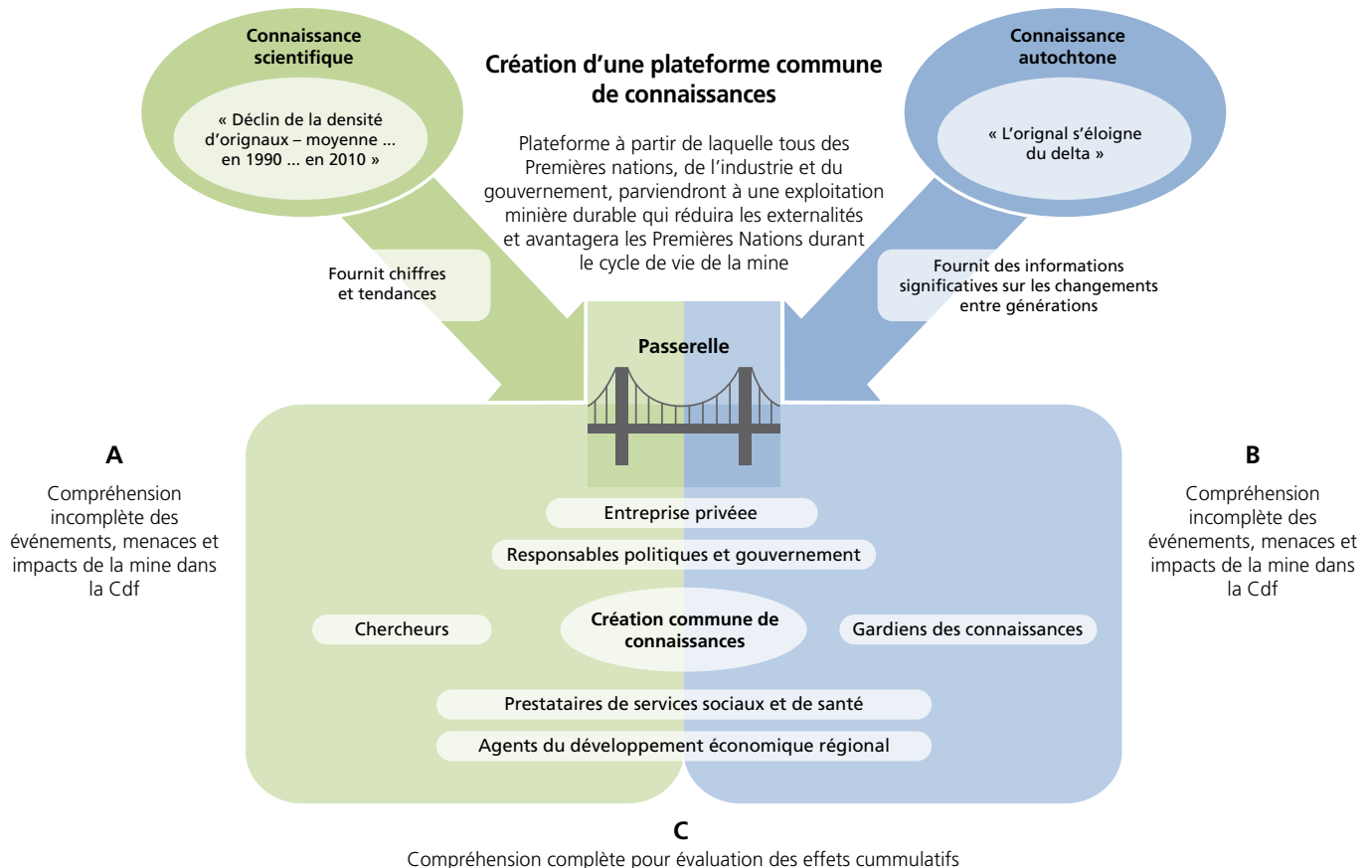
### Besoins/Motivations

L'exploitation minière et industrielle au Canada contribue à la croissance de l'économie nationale en plus d'agir à titre de catalyseurs de développement régional et rural. Dans le cas de nombreuses collectivités autochtones, l'exploitation minière recèle des potentialités de développement économique et de création d'emplois. Toutefois, cette activité industrielle crée aussi des effets directs et indirects sur le bien-être socioéconomique et écologique de ces collectivités. Ces effets, combinés à ceux des autres formes de perturbations anthropiques, affectent de façon cumulative autant les écosystèmes que la population. Ainsi, pour que les effets cumulatifs de toutes ces perturbations qui se produisent sur un même territoire et qui affectent les mêmes collectivités et les mêmes écosystèmes, il faut élargir le contexte à toute la région concernée pour être en mesure d'en avoir une compréhension globale. De plus, il est souhaitable, surtout pour que les collectivités du Nord canadien puissent bénéficier des avantages de l'exploitation minière, que l'on mette au point des approches et des outils qui faciliteront la collaboration et le partenariat entre tous les intervenants. Cela permettra d'assurer l'intégration, dans le processus décisionnel, des valeurs et perspectives multiples. Cette recherche porte sur la mise au point d'un cadre d'évaluation des effets cumulatifs des perturbations sur les collectivités autochtones de la région des basses-terres de la baie James du Nord de l'Ontario et d'indicateurs élaborés à cette fin. Ce projet donnera la possibilité aux collectivités autochtones, aux industriels et au gouvernement de créer une plate-forme commune de connaissances qui leur permettra de réaliser des activités industrielles responsables et durables.

Le but de ce projet est de déterminer puis de définir les risques et les impacts de l'exploitation minière et d'autres formes de perturbations sur le bien-être écologique et socioéconomique et les moyens de subsistance des collectivités autochtones dans la région du Cercle de feu (Cdf), un nouveau district minier. La documentation, la collaboration d'experts et des collectivités autochtones seront mises à profit pour élaborer un cadre d'évaluation et une liste détaillée d'indicateurs socioéconomiques et écologiques, lesquels serviront à évaluer les effets cumulatifs à l'échelle régionale. Le cadre d'évaluation et les indicateurs associés seront testés à l'échelle régionale de la région du Cdf du Nord de l'Ontario. On recourra à l'outil de simulation et de modélisation en ligne *A Landscape Cumulative Effects Simulator* (ALCES) pour simuler les impacts des perturbations sur différentes composantes écologiques de la région du Cdf en fonction de différentes options d'aménagement. Ces différentes simulations permettront de dégager les avantages et les inconvénients rattachés à chacune des options.

## Effets attendus

On s'attend à ce que ce projet apporte des connaissances nouvelles sur les effets cumulatifs de l'exploitation minière et d'autres perturbations sur les collectivités autochtones, connaissances à partir desquelles tous les intervenants, particulièrement ceux du gouvernement, de l'industrie et du milieu de la recherche, s'appuieront pour élaborer et mettre en œuvre un cadre général de réhabilitation durable des mines qui assurera le bien-être des collectivités autochtones. Tous, de l'industrie, des Premières Nations et du gouvernement auront accès aux cartes de risque de perturbations multiples sur les moyens de subsistance et les écosystèmes, et pourront considérer ensemble la gestion de stratégies d'atténuation de ces risques. Ce cadre d'évaluation pourra servir de guide pour évaluer le degré d'efficacité des politiques et des programmes qui visent à encourager la participation des peuples autochtones à l'industrie minière. De plus, ce projet permettra de faciliter la communication et les relations entre les collectivités autochtones et tous les intervenants. Le projet permettra enfin aux industriels d'en apprendre sur les valeurs, les préoccupations et les intérêts des collectivités autochtones à l'égard de la mise en valeur des ressources.



Guide d'aide à la création d'une plate-forme commune de connaissances à partir de laquelle tous des Premières Nations, de l'industrie et du gouvernement pourront parvenir à une exploitation minière durable qui réduira les externalités et avantagera les Premières Nations.

## Emplacement du projet

Région du Cercle de feu (Cdf) des basses-terres de la baie James du Nord de l'Ontario où vivent des collectivités autochtones. De plus, on procédera à une étude de validation du concept auprès de la collectivité Première Nation de Garden River. Cette étude servira de prototype pour tester la méthode d'élaboration du cadre d'évaluation et de mise au point des indicateurs de risques socioéconomiques associés avant son application à la région du Cdf.

## Membres du Service canadien des forêts

Effah Antwi, Anna Dabros, Erik Emilson, Richard Winder, Kara Webster, Brian Eddy, David Young, Claudette Trudeau, Heather Macdonald, Nicholas Mansuy et Ian Eddy

## Collaborateurs autochtones

Première Nation de Garden River

## Collaborateurs

Stephen Mayor (Institut de recherche forestière de l'Ontario), Colleen George (CREFN, ministère des Richesses naturelles et des Forêts), Lindsay Galway (Université Lakehead), Anne Klymenko (Université Lakehead), John Boakye Danquah (Université de la Saskatchewan), Chetkiewicz Cheryl (Société de la conservation de la faune [Wildlife Conservation Society], Canada), Owusu Banahene-Wiafe (Université du Ghana), Gavin Lawrence (RNCan — Direction de l'arpenteur général) et Ronald L. J. Robichaud (RNCan-Direction de l'arpenteur général)